



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

CONSEIL SPECIALISE PPAM

Séance du 1^{er} février 2011

PRESENTATION DU SUIVI HARMONISE

DES DONNEES DE PRODUCTION

La plupart des organisations de producteurs fournissent annuellement à FranceAgriMer, en général sur support informatique et dans le cadre de la liquidation des conventions, un état des surfaces, apports, ventes et stocks pour l'ensemble des produits commercialisés.

L'objectif est d'utiliser au mieux ces informations et d'améliorer la connaissance de la production et des marchés afin de restituer une information fiable à l'ensemble des acteurs de nos filières, en respectant bien entendu la confidentialité des renseignements recueillis auprès de chaque entreprise.

Afin de faciliter l'utilisation de ces données, que nous recevons aujourd'hui sous des présentations très diverses, celles portant sur l'année 2009 ont fait l'objet d'un traitement de codification et de saisie afin de les homogénéiser et de les agglomérer.

Ainsi chaque produit des listes fournies a été codifié selon un index à 6 positions :

- Nom de l'espèce
- Qualité, variété (Grosso, clonale, vert broyé...)
- Partie utilisée ou transformée (feuilles, capitules, racines...)
- Type de produit (sec, frais, huile essentielle...)
- Spécialité (coupe infusette, 1^o qualité, mondée...)
- Mention (conventionnel, bio culture, cueillette...)

L'agglomération de ces données sur douze groupements de producteurs est très intéressante. Le traitement de ces données permet après regroupement de disposer de différents indicateurs sur les espèces, les volumes, les valeurs. Ainsi, à titre d'illustration différents traitements de données sont fournis :

- Elle montre qu'en 2009 ces derniers ont traité 155 espèces déclinées sur plus de 400 produits.
- Classement des espèces en valeur :

Toujours à partir des informations données, nous pouvons classer les espèces en fonction de la valeur des apports :

Espèce	% valeur des apports	% cumulé
Lavandin	62,0 %	62,0 %
Lavande	15,4 %	77,5 %
Basilic	5,2%	82,6 %
Thym vulgaire	4,6 %	87,2 %
Coriandre	1,4 %	88,6 %
Persil	1,2 %	89,9 %
Sauge officinale	1,1 %	91,0 %
Romarin	0,8 %	91,8 %
Mélisse	0,6 %	92,4 %
Sarriette annuelle	0,4 %	92,8 %

- La place des produits biologiques et en conversion :

Comme on le voit dans le tableau ci-dessous, sur 155 espèces recensées 151 peuvent se retrouver en production « bio », qu'il s'agisse de culture ou de cueillette, mais le bio ne représente que 8,5 % de la valeur totale des apports enregistrés en 2009 pour ces groupements.

		Nombre d'espèces	Valeur apports	% valeur totale
Total		155	15 265 578 €	
	Bio et conversion	151	1 303 822 €	8,5 %
Cultivées		116	14 843 993 €	97,2 %
	Bio et conversion	67	899 517 €	5,9 %
Cueillies		98	421 585 €	2,8 %
	Bio et conversion	84	404 305 €	2,6 %

- Répartition par type de produits :

	Nombre d'espèces	Valeur des apports	% valeur totale
Huiles essentielles et dérivés	40	12 016 999 €	78,7 %
Herbo sèche	72	855 649 €	5,6 %
Frais et surgelé	151	2 391 161 €	15,7 %
Autres transformations	8	1 768 €	0,01 %
Total		15 265 578 €	

- Cotations annuelles (€/kg) :

				Prix minimum	Prix maximum	Prix moyen
ABSINTHE (petite)	PARTIE AERIEUNE	SEC	CONVENTIONNEL	1,13	4,08	2,34
ARTICHAUT	FEUILLES	SEC	BIO CULTURE	1,99	3,15	2,93
BASILIC	PLANTE ENTIERE	FRAIS	BIO CULTURE	0,84	2,92	1,05
BUIS	FEUILLES	FRAIS	BIO CUEUILLETTE	6,05	6,05	6,05
HYSOPE	SOMMITE FLEURIE	HUILE ESSENTIELLE	BIO CULTURE	210,50	219,10	217,20
LAVANDE	SOMMITE FLEURIE	HYDROLAT	BIO CULTURE	0,20	0,20	0,20
LAVANDE MAILLETTE	SOMMITE FLEURIE	HUILE ESSENTIELLE	CONVENTIONNEL	55,00	66,00	63,54
LAVANDIN SUPER	SOMMITE FLEURIE	HUILE ESSENTIELLE	CONVENTIONNEL	17,10	19,00	18,55
ORTIE PIQUANTE	PARTIE AERIEUNE	SEC	BIO CUEUILLETTE	4,15	4,52	4,40
THYM VULGAIRE	SOMMITE FLEURIE	HUILE ESSENTIELLE	CONVENTIONNEL	106,00	130,00	110,93

D'autres extractions seront possibles dès lors que les informations seront complètes et présentées sous une forme harmonisée, facilitant leur agglomération.

Dans le cadre des conventions 2010 relatives à l'organisation économique et à la régulation des marchés, il a été demandé aux organisations de producteurs de fournir :

- Pour le 31 janvier 2011 un état informatif portant sur 2010,
- Pour le 31 juillet 2011 un état informatif portant sur le 1^{er} semestre 2011.

A partir du tableau qui leur a été adressé et qui se présente sous la forme suivante :

Espèce	Qualité	Partie utilisée	Type de produit	Mention
EGLANTIER		FLEURS	SEC	BIO
REINE DES PRES		SOMMITES FLEURIES	SEC	BIO
LAVANDE	MAILLETTE	SOMMITES FLEURIES	HUILE ESSENTIELLE	CONVENTIONNEL
NEFLIER		BOURGEONS	CONGELE	BIO
NEFLIER		JEUNES POUSSES	SEC	BIO
PERSIL	FRISE	PARTIE AERIENNE	FRAIS	CONVENTIONNEL
AUBEPINE		FLEURS ET FEUILLES	SEC	BIO
AUBEPINE		JEUNES POUSSES	CONGELE	BIO
COGNASSIER		JEUNES POUSSES	CONGELE	BIO
SORBIER		BOURGEONS	FRAIS	BIO
SORBIER		BOURGEONS	TEINTURE MERE	BIO
TAMARIS		JEUNES POUSSES	TEINTURE MERE	BIO
HERNIERE		PARTIE AERIENNE	FRAIS	BIO
ARNICA		CAPITULE	HUILEUX	BIO
ARNICA		PLANTE ENTIERE	CONGELE	BIO
ARNICA		TEILE	FRAIS	CONVENTIONNEL
ARNICA		PLANTE ENTIERE	FRAIS	BIO

Le tableau doit être complété en indiquant pour chaque produit dans les colonnes prévues :

- le volume des apports, le prix total payé aux producteurs, les prix minimum et maximum au kilo,
- le volume des ventes, le montant total, les prix minimum et maximum au kilo,
- le volume des stocks en fin d'exercice.

Un second onglet est destiné à la saisie des surfaces.

Ces informations sont naturellement confidentielles et ne pouvant donner lieu à une diffusion que sous forme d'indications regroupant les différents opérateurs.

* * *

L'enjeu est maintenant d'associer un nombre croissant d'opérateur, permettant ainsi de disposer de données plus exhaustives. Les exploitations statistiques présenteront ainsi un intérêt majeur pour tous les opérateurs dans l'appréhension du marché.